



# SECTEUR MINIER

TORONTO ET VANCOUVER • OCTOBRE 2017

## Points saillants des forums du CCRC sur le secteur minier

Le CCRC a organisé, à l'intention des présidents de comité d'audit des sociétés minières canadiennes, des forums sur le secteur minier qui ont eu lieu respectivement le 3 octobre 2017 à Toronto et le 5 octobre 2017 à Vancouver.

Coanimés à Toronto par **John Clappison**, président des comités d'audit de Cameco Corporation et de Rogers Communications Inc., et à Vancouver par **Dale Peniuk**, président des comités d'audit de Lundin Mining Corporation, de Capstone Mining Corp. et d'Argonaut Gold Inc., ces forums comportaient des tables rondes sur des questions figurant à l'avant-plan des priorités des comités d'audit des sociétés minières canadiennes.

Les deux forums ont donné lieu à des discussions sur les progrès récents et les faits nouveaux concernant la qualité de l'audit sur les scènes canadienne et internationale. **Lee Hodgkinson**, associé d'audit et leader national, Mines, chez KPMG à Toronto, et **Craig McMillan**, associé d'audit chez PwC à Vancouver, ont alors eu l'occasion de présenter leurs points de vue en tant qu'associés d'audit.

## Enjeux auxquels font face les comités d'audit des sociétés minières au Canada

Le mandat des comités d'audit continue d'évoluer. Au-delà de leur rôle traditionnel de surveillance du processus d'information financière et des travaux de l'auditeur, les comités d'audit se voient de plus en plus confier par le conseil d'administration la tâche de surveiller des volets plus stratégiques des activités minières.

### Gestion du risque d'entreprise et de la cybersécurité

Les participants aux forums ont décrit la pratique du conseil d'administration de leurs sociétés consistant à attribuer à des comités la surveillance des risques dans plusieurs secteurs. Ces comités ont la responsabilité d'évaluer en profondeur l'efficacité des processus de gestion des risques mis en œuvre par la direction.

La cybersécurité reste une priorité pour les comités d'audit des sociétés minières. Un cas récent de violation de données dans une grande société minière canadienne a incité plusieurs sociétés minières du pays à mettre en commun leurs ressources au sein d'une entité nouvellement constituée, qui est exploitée sous le nom de Mining and Metals Information and Sharing Analysis Centre (MM-ISAC). Le MM-ISAC a pour mandat d'explorer les solutions collaboratives aux menaces à la cybersécurité auxquelles est exposée l'industrie minière. Les participants aux forums ont convenu que la responsabilité de la surveillance de la gestion du risque de cybersécurité devrait relever directement du conseil d'administration dans son ensemble, et non pas uniquement du comité d'audit.

### Exposition internationale aux politiques de sécurité des approvisionnements en ressources et de fiscalité

Le secteur minier est particulièrement exposé aux risques géopolitiques. En raison de leur importance pour les économies locales, les projets miniers menés sur des marchés émergents sont souvent la cible de débats à caractère nationaliste. Le risque d'atteinte à la sécurité des approvisionnements en ressources est une importante source de préoccupation pour les comités d'audit et les conseils d'administration des sociétés minières exerçant leurs activités à l'échelle mondiale.

Les politiques fiscales figurent également à l'avant-plan des priorités des comités d'audit. Les transactions transfrontalières des sociétés multinationales sont très complexes et peuvent générer des risques importants, dans un contexte où les administrations fiscales s'emploient plus activement à contrer les stratégies d'établissement de prix de transfert qu'elles considèrent comme étant artificielles. Un récent différend entre l'Agence du revenu du Canada et une société minière canadienne très en vue fait ressortir l'importance de la surveillance par les comités d'audit de la politique fiscale de leur société, y compris la surveillance des processus et contrôles à l'égard des transactions transfrontalières et des politiques d'établissement des prix de transfert.

## Effets du maintien à long terme du faible prix des marchandises

Dans un contexte où l'on s'attend à ce que le prix de certaines marchandises reste bas sur un horizon temporel prévisible, les sociétés minières ont su innover dans la transformation de leurs activités, de façon à pouvoir s'adapter à la nouvelle donne. Bien qu'en pareilles situations, la stratégie habituelle consiste à maîtriser les dépenses, les participants aux forums ont souligné qu'il en découle de nouveaux défis pour les comités d'audit, tandis qu'ils sont amenés à prendre en compte :

- l'effet des compressions de personnel sur les systèmes de contrôle qualité;
- les avantages relatifs du cosourçage en termes de coûts et d'accès à du personnel compétent, par rapport à l'internalisation de la fonction d'audit interne;
- la capacité d'attirer et de fidéliser les ressources les plus talentueuses et les plus brillantes.

## Questions relatives à la conformité

La conformité aux dispositions de la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* (LMTSE), de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (dans le cas des sociétés minières cotées au Canada) et de la *Foreign Corrupt Practices Act* (FCPA) des États-Unis (dans le cas des sociétés minières cotées à la fois au Canada et aux États-Unis) figure parmi les principales priorités des conseils d'administration et des comités d'audit.

Les règles prescrites par la LMTSE sont complexes, sans compter qu'en situation de non-conformité, les administrateurs et les dirigeants peuvent en être tenus

personnellement responsables. Les participants aux forums ont discuté des rôles relatifs qui, en vertu des obligations d'information découlant de la LMTSE, incombent à la direction, au comité d'audit et à l'auditeur externe. Ils ont également discuté de l'abrogation, en février 2017, d'obligations d'information similaires prescrites par la SEC aux États-Unis (la règle 13q-1 de l'*Exchange Act*) ainsi que des répercussions qui en découlent pour les comités d'audit des sociétés minières canadiennes qui sont cotées à la fois au Canada et aux États-Unis.

## Indicateurs clés de performance (ICP)

Pour pouvoir prendre des décisions de placement éclairées, les investisseurs s'appuient sur les ICP communiqués par les sociétés minières, dont certaines mesures non conformes aux PCGR. Malgré les efforts que le secteur minier a déployés pour normaliser la définition des ICP couramment utilisés, des écarts d'interprétation subsistent d'une société minière à l'autre.

Les participants aux forums ont souligné que la prolifération des ICP découle du fait que les investisseurs souhaitent être mieux informés de la performance des entreprises. Ils ont toutefois reconnu qu'il serait possible d'améliorer les informations communiquées sur i) la façon dont les ICP communiqués s'harmonisent avec la stratégie des sociétés minières et sont utilisés aux fins de la rémunération des membres de la direction, et ii) la modification éventuelle de la définition des ICP d'une période à l'autre et les raisons d'une telle modification. Les comités d'audit devraient veiller à ce que les ICP fassent l'objet de procédures et de contrôles de communication rigoureux.

## Faits nouveaux concernant la qualité de l'audit

### Aperçu du CCRC

- Le CCRC choisit ses dossiers d'après le risque en mettant l'accent sur les risques liés aux secteurs et aux émetteurs assujettis.
- Les cabinets d'audit doivent continuer d'améliorer leur constance dans l'exécution des audits : dans de nombreux dossiers, on constate un degré élevé de qualité, mais pour d'autres, des améliorations notables sont requises.
- Les cabinets d'audit remettent par écrit aux comités d'audit les constatations importantes de l'inspection du CCRC en vertu du Protocole de communication des constatations de l'inspection aux comités d'audit (le protocole).
- Le CCRC cherche à sensibiliser les comités d'audit aux questions relatives à la qualité de l'audit au moyen de rencontres individuelles, de présentations et de publications visant à les aider dans leur rôle de surveillance.

### Pertinence de l'audit

- L'intérêt que portent les investisseurs et les analystes boursiers aux autres informations présentées ailleurs que dans les états financiers (c.-à-d. les ICP, y compris les mesures non conformes aux PCGR) soulève des questions quant à la pertinence des informations financières historiques auditées.
- Le CCRC a tenu en mai 2017 un symposium sur la qualité de l'audit qui a permis de procéder à une analyse plus approfondie de cette question. Trois messages clés en sont ressortis :
  - La perception des parties prenantes selon laquelle les informations communiquées par les émetteurs assujettis sont toutes aussi fiables les unes que les autres révèle un écart par rapport aux attentes qui fait peser un risque sur les marchés financiers.

- Les auditeurs et les comités d'audit doivent saisir l'occasion de se mobiliser davantage sur la question des informations présentées en dehors des états financiers pour améliorer leur fiabilité et réduire l'écart par rapport aux attentes.
- Des changements transformationnels devront être apportés pour faire en sorte que les informations qui influencent les marchés financiers continuent d'être fiables et que l'audit demeure pertinent.

### Indicateurs de la qualité de l'audit (IQA)

- L'utilisation des IQA peut avoir une incidence positive sur la qualité de l'audit.
- En 2016, le CCRC a mené un projet pilote avec le concours des comités d'audit de six sociétés ouvertes pour étudier l'utilité de l'application d'un cadre régissant les IQA.
- Aucun ensemble d'IQA prédéfini n'a été prescrit. Les participants au projet pilote ont sélectionné des IQA en fonction de leur situation particulière et de leurs champs d'intérêt. Les IQA utilisés variaient grandement d'un participant à l'autre. Le contexte est important pour comprendre et utiliser les IQA.
- Les participants ont souligné que le principal avantage des IQA était l'échange que leur utilisation suscitait entre les comités d'audit, les cabinets d'audit et la direction.
- Le projet pilote sur les IQA, auquel contribuent 19 participants, se poursuit en 2017.

### Version élargie du rapport de l'auditeur

- En vertu des Normes internationales d'audit, dans la version élargie du rapport de l'auditeur, les auditeurs doivent décrire les **questions clés de l'audit**, qui sont considérées comme celles ayant été les plus importantes dans l'audit.
- La norme du PCAOB sur la version élargie du rapport de l'auditeur, que la SEC a approuvée le 13 octobre 2017, impose aux auditeurs des grands émetteurs visés par les règles de raccourcissement du délai de production dont l'exercice coïncide avec l'année civile de communiquer aux États-Unis les **éléments critiques de l'audit** de leurs états financiers de 2019, cette obligation entrant en vigueur pour les états financiers de 2020 pour tous les autres émetteurs dont l'exercice coïncide avec l'année civile.
- Au Canada, en vertu des nouvelles normes sur le rapport de l'auditeur du Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC), la communication des questions clés de l'audit se fait sur une base volontaire, à moins que ne l'exigent des dispositions législatives ou réglementaires. Maintenant que la norme du PCAOB sur le rapport de l'auditeur a été approuvée par la SEC, il est possible que le CNAC revoie sa position à l'égard de la communication volontaire des questions clés de l'audit.
- Les comités d'audit canadiens sont encouragés à discuter avec leurs auditeurs des effets de l'adoption de la version élargie du rapport de l'auditeur.

## Point de vue des associés d'audit sur les éléments retenant l'attention des auditeurs

Principaux aspects retenant l'attention des auditeurs :

- **Pertes de valeur (et reprises de pertes de valeur) de biens miniers**, l'accent étant mis sur les questions suivantes :
  - Principales données d'entrée et hypothèses utilisées par la direction dans l'application de ses techniques d'évaluation
  - Question de savoir si le professionnel qualifié auquel la direction a fait appel aux fins du rapport selon le Règlement 43-101 est un membre du personnel de la société ou s'il s'agit d'une ressource externe; et type de surveillance exercée par la société à l'égard des réserves présentées (c.-à-d. sous-comité du conseil d'administration et/ou audits externes)
- Délivrance en temps voulu des rapports selon le Règlement 43-101 et incidences en découlant pour l'audit
- **Audits de groupe**
  - Difficultés rencontrées par les auditeurs de groupe lorsqu'ils doivent s'appuyer sur les travaux réalisés par les auditeurs de composantes se trouvant à l'étranger
  - Connaissance des pratiques commerciales, des structures juridiques, des coutumes et des normes culturelles des pays étrangers

<sup>1</sup> Le résumé du symposium sur la qualité de l'audit ayant pour thème « Gagner la confiance des investisseurs » est accessible sur le site Internet du CCRC.

- **Soldes d'impôt**
  - Recours habituel des auditeurs à des fiscalistes internes, en raison de la complexité de l'analyse des régimes fiscaux étrangers et des politiques d'établissement des prix de transfert ainsi que de l'incidence des monnaies étrangères sur les soldes d'impôt
- **Priorité aux contrôles internes et à la solidité de la gouvernance**
  - Possibilité de tirer parti des compétences et des connaissances des auditeurs internes dans le cadre de l'audit
  - Collaboration avec le comité du conseil d'administration qui est responsable des réserves et ressources minérales (voir ci-dessus)
- **Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**
  - Principales données d'entrée et hypothèses utilisées par la direction dans l'application de ses techniques d'évaluation, y compris le caractère approprié des taux d'actualisation
- **Mise en œuvre de nouvelles normes comptables**
  - Nécessité pour les sociétés minières de modifier certaines de leurs pratiques de comptabilisation de leurs produits et de leurs contrats de location en vue de l'adoption des normes IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et IFRS 16, *Contrats de location*. Ces nouvelles normes comptables publiées par l'IASB s'appliquent aux exercices ouverts à compter respectivement du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Merci

Le CCRC tient à remercier tous les participants de leur contribution. Nous encourageons un dialogue permanent, et il nous tarde de poursuivre la discussion sur la qualité de l'audit à l'occasion d'autres événements de la série Forum sectoriel partout au Canada.

### Pour en apprendre davantage

Rendez-vous sur notre site Internet à l'adresse [www.cpab-ccrc.ca](http://www.cpab-ccrc.ca) et inscrivez-vous à notre liste de diffusion. Suivez-nous sur Twitter — @CPAB-CCRC

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source.

© CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2017. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

[www.cpab-ccrc.ca](http://www.cpab-ccrc.ca) / Courriel : [info@cpab-ccrc.ca](mailto:info@cpab-ccrc.ca)